



*Commission Locale d'Information de  
Gravelines*

# Compte-rendu

## Séance Plénière

***Le vendredi 13 septembre 2024, à 18h00***  
***Salle Gérard Caloone***  
***GRAVELINES***

**Président** : M. Paul CHRISTOPHE

**Participants :**

|                     |   |
|---------------------|---|
| M. ADRIANSEN        | : Membre CLI  |
| M. AUBERGEON        | : IRSN  |
| M. BROUCKXOU        | : Capitaine   |
| M. BODINEAU         | : IRSN  |
| M. COLAU            | : Conseiller municipal délégué à la sécurité de la commune de Bergues |
| M. DELALONDE        | : ANCCLI  |
| M. DOMISSE          | : SFEN HDF  |
| M. DURAND           | : ENDEL ALTRAD Gravelines   |
| Mme FAGOT           | : Conseil Départemental du Nord                                       |
| M. FOURNIER Nicolas | : ADELFA/Les Amis de la Terre   |
| M. FOURNIER Benoît  | : Secrétariat de la CLI   |
| M. GHEERARDYN       | : MEDEF Côte d'Opale  |
| M. GUERIN           | : EDF   |
| Mme. HOQUET DUVAL   | : CLCV  |
| Mme KARWAT          | : Conseillère municipale Volckerinckhove                              |
| M. LEFEBVRE         | : ...   |
| M. LOUVEY           | : Ville de Marck  |
| M. MOUSSALLY        | : Ville de Calais   |
| M. MUYS             | : MNLE 59/62  |
| M. PICOTIN          | : Mairie  |
| M. PLATEL           | :   |
| M. PLUY             | : Mairie de Merckeghem  |
| M. SARDINHA         | : ASN   |
| M. SENAME           | : ADELFA  |
| M. THIERRY          | : EDF CNPE de Gravelines  |
| M. VILLARD          | : EDF   |

En préambule, M. CHRISTOPHE souhaite remercier la municipalité de Gravelines qui accueille cette réunion.

M. CHRISTOPHE rappelle que l'objectif de cette réunion est d'aborder :

1. Les actualités de la CLI
2. Le débat public relatif aux EPR2
3. Temps d'échange

M. CHRISTOPHE annonce le départ de Rachel REVILLON depuis aout 2024. La phase de recrutement du futur chargé de mission est en cours.

## **1. ACTUALITÉS**

### 1. Calendrier

M. CHRISTOPHE propose de commencer par les actualités .

M. Lefrancois présente les actualités : [presentation-pdf-compilee-a-diffuser.pdf](#)

M. Delalonde intervient sur la campagne de distribution des comprimés d'iode. Il rappelle que l'ANCCLI et lui-même ont accepté de participer au comité de pilotage récemment mis en place, bien que cela soit complexe.

Les services nationaux ont constaté qu'à la dernière distribution, le taux de pénétration dans la population n'a pas dépassé 25 %. Malgré une campagne coûteuse (financée notamment par EDF à hauteur de 5 millions d'euros), les résultats restent médiocres.

Le 4 septembre dernier, le comité de pilotage a été relancé pour mettre en œuvre la circulaire de règles du 24 juillet. Cependant, les défis persistent, notamment concernant l'efficacité des mesures et leur acceptation publique.

Un premier point discutable concerne le périmètre actuel de distribution des comprimés d'iode, limité à un rayon de 0 à 10 km. La précédente campagne, a été effectuée sur le périmètre 10 à 20 km, ce qui soulève des interrogations sur la cohérence et l'équité des zones de distribution.

Un autre sujet de débat réside dans la durée de péremption annoncée des comprimés, a priori il n'y en a pas de fixée. Cela amène une partie de la population à douter de la validité réelle de ces comprimés et à remettre en question les informations officielles concernant leur durée de conservation.

Lors de la dernière campagne, seulement 27 % de pénétration ont été atteints, un résultat décevant. Cela soulève de nombreuses questions, notamment sur la manière dont le comptage sera effectué à l'avenir.

Une tension s'est installée avec l'Ordre des pharmaciens, qui a signalé que la gestion de ce dispositif ne relevait pas de sa compétence mais plutôt d'EDF et des syndicats de pharmaciens. Bien que les pharmaciens soient indemnisés, ils ont refusé de participer au comptage.

En conséquence, il ne sera pas possible de connaître précisément le nombre de boîtes distribuées par commune ou au total, ce qui complique l'évaluation de l'efficacité de la campagne.

Dans ce contexte, la responsabilité de la communication est reportée ce qui pose problème. Il est difficile de déterminer si le taux de pénétration par commune aura une réelle signification ou non, faute de suivi clair et de données fiables.

M. Muys précise qu'à travers les dispositifs comme le SPPPI (Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions et des Risques) et les CLI (Commissions Locales d'Information), il est essentiel d'instaurer une véritable culture de la sûreté au sein de la population. Cela nécessite une communication claire et

concrète de la part des industriels et d'EDF pour sensibiliser les habitants aux risques auxquels ils sont exposés sur leur territoire.

Actuellement, malgré la distribution de plaquettes d'information, la population ne sait souvent pas comment réagir en cas de déclenchement d'un plan ORSEC ou PPI (Plan Particulier d'Intervention). Il est crucial de faire comprendre que le risque zéro n'existe pas et qu'il est possible qu'un incident survienne. Renforcer cette conscience collective est une étape indispensable pour garantir une préparation et une réactivité efficaces en cas d'urgence.

M. Lefrancois rebondit car plusieurs initiatives sont mises en place pour sensibiliser la population, notamment les jeunes, aux bons réflexes en cas d'accident. Parmi elles, des actions concrètes comme :

- **La participation à la Fabuleuse Factory**, où de nombreux jeunes sont formés sur les réflexes à adopter, notamment via des ateliers comme la préparation d'un sac d'urgence.
- **Les Escape Games**, qui permettent de se familiariser de manière ludique avec les comportements à adopter face aux risques.
- **La semaine de la résilience**, ainsi que des interventions régulières dans les collèges pour éduquer les élèves sur la gestion des risques.

Ces actions, bien qu'efficaces, restent modestes selon leurs acteurs. Elles sont reconnues comme supérieures à ce qui est fait sur d'autres territoires, mais des efforts supplémentaires peuvent être pris en compte pour amplifier leur portée et renforcer leur impact.

Après avoir évoqué le périmètre (0-10 km et 10-20 km) M. Morel aborde 3 questions notamment les pharmacies concernées puis les modalités d'association avec les communes et les retours des retraits des comprimés d'iode.

M. Delalonde précise qu'il a été surpris d'apprendre que toutes les pharmacies ne participaient pas à la distribution, 350 pharmacies pour le territoire national.

M. Lefrancois précise que lors de la campagne précédente, une initiative menée par la CLI a consisté à publier sur son site la liste des pharmacies participantes, accompagnée d'une cartographie pour localiser ces établissements. La communication de ces informations au grand public reste un enjeu crucial.

Actuellement, la diffusion de ces données se fait notamment via le **CLI MAG**. Cependant, il subsiste des limitations, comme l'absence d'une liste complète et actualisée des pharmacies participant à l'opération à ce jour.

M. Christophe que l'état actuel du dispositif soulève de nombreuses lacunes, qui compromettent son efficacité. Parmi les points problématiques :

- **Taux de pénétration insuffisant** : seulement 27 % atteints dans un rayon de 10 km, malgré des références antérieures à une distribution jusqu'à 20 km. Ce résultat est perçu comme un échec.
- **Manque d'identification des lieux de retrait** : l'absence de facilitation pour le retrait des comprimés complique l'accès pour les habitants et réduit l'efficacité du dispositif.
- **Faible cohérence dans la planification et la mise en œuvre** : les efforts déployés semblent manquer de coordination et de bon sens, entraînant des résultats insatisfaisants malgré les expériences des campagnes précédentes.

En tant que président de la CLI, il est proposé d'interpeller fermement les instances dirigeantes sur ces manquements via un courrier formel. Ce message viserait à dénoncer un apparent retour en arrière par rapport aux progrès réalisés lors des précédentes campagnes. Il ne s'agit pas de rejeter la faute sur les partenaires (pharmaciens, syndicats, etc.), mais d'exiger une prise de responsabilité pour apporter des améliorations concrètes et éviter que ces échecs ne se reproduisent.

Mme Hoquet Duval trouve pertinent de rappeler les bons gestes à adopter en cas d'incident, notamment via des supports comme le CLIMAG. Cependant, une interrogation persiste quant à certaines recommandations pratiques. Par exemple, la quantité de bouteilles d'eau suggérée en cas d'évacuation semble peu réaliste pour elle, car il serait difficile pour la population d'en transporter

suffisamment dans un tel contexte.

M. Lefrancois répond que la préparation d'un sac d'urgence est une question de culture. Aux États-Unis, il est courant d'avoir un sac prêt pour une évacuation. En France, cette habitude n'est pas ancrée, et on cherche parfois des excuses pour ne pas s'y préparer. Pourtant, assembler un sac d'évacuation n'est pas si compliqué : une photocopie de sa pièce d'identité, quelques médicaments essentiels, une bouteille d'eau, des biscuits, et d'autres éléments de première nécessité suffisent pour une phase initiale d'évacuation.

Cette préparation est particulièrement importante pour couvrir les besoins primaires (manger, boire, etc.) avant que l'État, via un plan ORSEC, ne déploie ses ressources et dispositifs pour prendre en charge les évacués.

## 2. Le 4<sup>ème</sup> réexamen périodique des réacteurs 1 et 3

Monsieur Gugliermina qui présente la façon dont le groupe de travail s'est organisé pour rédiger cet avis.

M. Muys demande s'ils effectuent des analyses et des évaluations régulières concernant l'état du matériel et son éventuel remplacement ?

M. Gugliermina répond qu'il a posé un certain nombre de questions et attend des réponses à ce sujet. Il a eu l'occasion de discuter avec M. Vité et souhaite savoir quel retour il recevra de la part de la préfecture. Pour l'instant, aucun retour n'a été reçu, bien que les avis semblent positifs. Cependant, l'absence de réponse formelle reste un point à clarifier.

Une fois ces éléments reçus, il pourra reformuler ses questions à Sylvain Vité. Ensuite, il faudra décider s'il privilégie une réponse écrite ou s'il organise une réunion pour discuter directement des points en question. Cela pourrait être utile, car les réponses aux questions posées ne sont pas toujours complètes du premier coup, et une réunion pourrait permettre de clarifier les choses plus efficacement.

## 3. Retour sur les inspections de l'ASN

La prochaine inspection ASN sur le Centre Local de Crise serait planifiée le 19/12/24

Mr Moussally pose une question suite à l'inspection ASN du 11/04/24 et avec les constats faits, il demande s'il y a eu des mesures correctives prises ? et si oui lesquelles ? sur l'aire d'entreposage TFA.

M. Villard précise que chaque inspection donne lieu à une lettre de suite, disponible sur le site de l'ASN, et accessible à tous. Elle est accompagnée d'une réponse comprenant des actions à mettre en œuvre, à court et à moyen terme.

Il confirme que les actions contextuelles ont été prises en compte. Des éléments de réponse sont fournis à l'ASN pour éviter que ces constats ne se répètent à l'avenir.

Concernant les rejets dans l'environnement, une simulation a été réalisée. Il n'y a pas eu de rejets. Les rejets concernés seraient principalement liés aux eaux utilisées pour l'extinction des incendies, et ces eaux peuvent être connectées aux réseaux d'évacuation des eaux usées ainsi le risque de rejet dans le canal.

Une des inquiétudes exprimées par Mme Hocquet Duval concerne l'emploi et la formation. Des mesures seront-elles mises en place à cet égard ?

M. Villard précise qu'entre 2020 et 2025, 150 personnes supplémentaires ont été recrutées, avec pour objectif de les affecter à la gestion des arrêts de tranche. Comme cela a été souligné, il faut du temps pour former ces nouvelles recrues. Une trajectoire a été définie afin qu'elles atteignent la cible d'ici fin 2025.

Actuellement, la capacité de gestion de quatre arrêts en parallèle n'est pas encore en place, et il est nécessaire de prioriser certains arrêts par rapport à d'autres. À la fin de l'année 2025, l'effectif sera complet, et les équipes seront formées pour pouvoir gérer simultanément les quatre arrêts en parallèle.

D'autres mesures sont également en cours d'étude, visant à allonger le cycle de fonctionnement au-delà de 12 mois. Cela pourrait réduire la probabilité d'avoir plusieurs arrêts à gérer en même temps. L'inspection de

l'ASN a constaté que cette approche est logique, et à terme, la gestion de quatre arrêts en parallèle sera possible.

En ce qui concerne la formation, plus de 100 000 heures de formation par an sont consacrées à la préparation des salariés d'EDF.

## ***2. Le débat public relatif aux EPR2***

Dans le cadre du projet relatif à la construction de deux EPR2 à la centrale nucléaire de Gravelines, la Commission Nationale sur le Débat Public a été saisie par EDF et RTE pour organiser un débat public. Ce dernier aura lieu pendant une période de 4 mois, du 17 septembre au 17 janvier 2025. L'intervention de Monsieur Luc Martin permettra de présenter le calendrier et les modalités de consultation des différents publics dans le cadre de débat public.

### **[presentation-pdf-compilee-a-diffuser.pdf](#)**

Mme Hocquet Duval demande si la CNDP va rouvrir un débat sur le nucléaire ou en particulier sur le projet EPR2 de Gravelines ?

M. Martin répond qu'il ne s'agit pas de relancer un débat sur le nucléaire, mais la question de l'opportunité d'installer deux EPR à Gravelines est désormais ouverte au débat.

M. Muys demande si étude des flux routiers avec l'Angleterre est prévue ?

M. Martin précise qu'une étude sera prise en compte notamment pour les flux routiers (A16) cela permettra d'anticiper une éventuelle saturation. (qui n'était pas initialement prévue mais si celle est demandé elle pourra être menée) sur le site internet du débat les documents sont mis en ligne en différentes langues (anglais et flamand)

Mme Hoquet Duval trouve que très souvent les maisons de quartiers ne sont pas associées à l'information et à la communication de ces sujets.

M. Martin confirme qu'il va s'assurer qu'il y a bien une égalité de traitement au sein du débat.

M. Sename demande des compléments d'informations afin de savoir s'il y aura des cahiers d'acteurs.

M. Martin précise que sur le site internet des documents types sont à disposition et il incite les associations à en établir un.

Les informations sur toutes les réunions à venir seront mis en ligne pour le 17/09/24. Un plan de communication large sera mis en place.

M.xxx demande si un rapport suite au débat de Penly est déjà mis à disposition ?

M. Martin répond qu'il y a bien le rapport de la concertation publique de Penly sur le site de la CNDP.

M. Moussally demande s'il est possible de transmettre des questions en amont de la réunion ?

M. Martin rappelle que les réunions d'ouverture, de mi-parcours et finale seront retranscrites en direct sur une chaîne Youtube et les autres en replay, pour les questions en amont cela n'est pas possible, cependant sur le site internet à partir du 17 cela sera possible. Il précise que les questions sur internet sont visibles par tous. Et Les réponses qui seront fournies seront également consultable par tous.

M. Fournier porte une discussion sur l'opportunité du projet de construction de deux réacteurs EPR, notamment à Gravelines. Il explore aussi des alternatives à la production énergétique, qu'il s'agisse de diversifier les

sources, de considérer d'autres localisations.

M. Martin précise que toutes les propositions, suggestions resteront ouvertes.

M. Berquez souhaiterait connaître les conditions de participation aux ateliers.

M. Martin répond qu'il est préférable de s'inscrire mais ce n'est pas une obligation.

M. Fournier explique qu'il s'est vu refuser l'accès au CNPE de Gravelines et de toutes les centrales de France en étant informé par courrier. Il a saisi les autorités afin d'en connaître les raisons en sachant que cela fait près de 25 ans qu'il est membre au sein de la CLI de Gravelines.

M. Villard précise que la procédure d'accès au site repose sur des enquêtes systématiques, réalisées périodiquement, y compris pour les salariés, sans garantie automatique d'accès. Ces enquêtes sont conduites par des services dépendant du Haut Fonctionnaire de Défense, qui émettent un avis pouvant être défavorable. Dans ce cas, l'accès est refusé, conformément à des principes appliqués dans toutes les centrales. Les refus sont communiqués par courrier, avec une explication sommaire, mais les détails spécifiques relèvent d'autres services comme ceux du ministère de la Transition écologique ou du HFD.

Ce processus n'est pas une décision arbitraire d'EDF mais découle de procédures établies pour des raisons de sécurité.

M. Delalonde aborde des questions de sécurité dans le secteur nucléaire, notamment sur les procédures et décisions liées à l'accès à des sites sensibles. Un flou persiste sur certaines démarches, y compris celles impliquant des associations ou des individus connus depuis plusieurs années, comme Nicolas. Des interrogations subsistent sur les motifs ou explications des décisions prises, suggérant une attente d'éclaircissement dans ce contexte. Les règles de sécurité, il faut les accepter, mais il faut également avoir les réponses aux questions demandées.

M. Christophe pense qu'il serait pertinent de demander aux autorités compétentes des explications sur les décisions prises et propose de rédiger un courrier, comme cela a été fait précédemment pour soutenir la réhabilitation. Cela permettrait de clarifier les raisons de cette limitation, qui pourrait être liée à un malentendu. Il est important que M. Fournier soit informé, et M. Christophe m'assurera que la demande soit adressée rapidement pour obtenir des explications dans les meilleurs délais.

***M. Christophe remercie les participants et clôt la séance.***